

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, à dix-neuf heures,
Présents :	49	le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à
Absents excusés :	18	la salle des Conférences du Rozier Coren à Saint-Flour,
Pouvoirs :	10	après convocation légale en date du 28 mars 2024, sous la
Votants :	59	Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

M. Didier AMARGER, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEVOUX, M. Marc POUUNET, M. Jean-Claude PRIVAT, MME Catherine FOSSE BALDRAN, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, MME Pierrette BEAUREGARD, M. Gilles BIGOT, M. Claude BONNEFOI, M. Joël BRUN, M. Bernard COUDY, M. Frédéric DELCROS, MME Bonnie DELEPINE, MME Nadine JANVIER, MME Nathalie LESTEVEN, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÉS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS, M. Hervé VIGIER.

Pouvoirs :

MME Agnès AMARGER donne pouvoir à MME Marina BESSE
MME Annie ANDRIEUX donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Christian GENDRE
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Louis NAVECH
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUUNET
MME Annick MALLET donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Maryline VICARD
MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à M. Bernard MAURY
M. Christophe VIDAL donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU

Madame Maryline VICARD a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **15 AVR. 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **15 AVR. 2024**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : DECHETTERIE - MISE A JOUR DE LA TARIFICATION POUR LES PRODUITS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION DU BATIMENT (PMCB)

RAPPORTEUR : Monsieur Loïc POUDEROUX

Vu la délibération n°2024-014 du conseil communautaire en date du 22 janvier 2024 approuvant la grille de tarification pour la collecte des déchets en déchetteries communautaires ;

Vu la délibération n°2024-008 du conseil communautaire en date du 22 janvier 2024 autorisant la Présidente à signer le contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment ;

Vu ledit contrat signé le 31 janvier 2024 et notamment son article 4.2 et ses annexes financières ;

Considérant la nécessité de ne plus facturer les déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment pour les usagers présents sur le territoire de la Communauté de communes ;

Considérant qu'il n'y a pas lieu de modifier les tarifs des autres flux de déchets et des autres catégories d'usagers et notamment ceux extérieurs au territoire ;

Considérant qu'il convient en conséquence de mettre à jour la grille tarifaire adoptée par délibération n°2024-014 en date du 22 janvier 2024 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

➔ **APPROUVE** la grille de tarification annexée à la délibération pour la collecte des déchets en déchetterie communautaire à compter du 15 mai 2024, date de l'entrée en vigueur du nouveau contrat.

POUR : 58 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (MME Olivia GUEROULT)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARBIAUD



La secrétaire de séance,

Maryline VICARD

Tarifs Déchetterie 2024

<i>Type de Déchets</i>	<i>Conditions d'acceptation</i>	<i>Tarifs à partir du 15 mai 2024</i>
Encombrants :		
		Le m3
Gravats	5m ³ / semaine	Gratuit
Bois (classe A)	5m ³ / semaine	14,50 €
Bois (classe B)	5m ³ / semaine	Gratuit
Végétaux	illimité	Gratuit
Non valorisables	5m ³ / semaine	21,00 €
Ferrailles	illimité	Gratuit
Produits placoplâtre	5m ³ / semaine	Gratuit
Emballages ménagers :		
Verres	illimité	Gratuit
Flaconnages, plastiques		
Emballages métalliques		
Cartons		
Papiers (journaux, magazines)		
Déchets Toxiques :		
Néons,	illimité	Gratuit
Batteries,		
Piles,		
Huiles alimentaires (sauf entreprises du secteur alimentaire)	80 litres / mois	Gratuit
Huiles de moteurs, (sauf les entreprises du secteur automobile)	10 litres / mois	
Pneumatiques usagés, quel qu'ils soient		Interdit
D.I.S.		
(Déchets Industriels Spéciaux)		Tarification au coût réel selon le flux (voir tableau annexe)
DEEE (appareils ménagers - entreprises de récupération et professionnels du secteur de la distribution)		Interdit

Etant précisé que pour les professionnels, tout montant à recouvrer inférieur à 5 € devra être réglé impérativement au régisseur au moment du dépôt.

Professionnels ne résidant pas sur le territoire de Saint-Flour Communauté

Tarifs Déchetterie 2024

Type de Déchets	Conditions d'acceptation	Tarifs 2024
Encombrants :		Le m³
Gravats	5m ³ / semaine	11,40 €
Bois (classe A)	5m ³ / semaine	16,60 €
Bois (classe B)	5m ³ / semaine	28,00 €
Végétaux	illimité	Gratuit
Non valorisables	5m ³ / semaine	22,80 €
Ferrailles	illimité	Gratuit
Produits placoplatre	5m ³ / semaine	207,40 €
Emballages ménagers :		
Verres	illimité	Gratuit
Flaconnages, plastiques		
Emballages métalliques		
Cartons		
Papiers (journaux, magazines)		
Déchets Toxiques :		
Néons,	illimité	Gratuit
Batteries,		
Piles,		
Huiles alimentaires, (sauf entreprises du secteur alimentaire)	80 litres / mois	1,4€/litre
Huiles de moteurs, (sauf les entreprises du secteur automobile)	10 litres / mois	1,4€/litre
Pneumatiques usagés, quel qu'ils soient		Interdit
D.I.S.		
(Déchets Industriels Spéciaux)		Tarification au coût réel selon le flux (voir tableau annexe)
DEEE (appareils ménagers - entreprises de récupération et professionnels du secteur de la distribution)		Interdit
Etant précisé que pour les professionnels, tout montant à recouvrer inférieur à 5 € devra être réglé impérativement au régisseur au moment du dépôt.		

Particuliers et associations résidant sur le territoire de Saint-Flour Communauté

Tarifs Déchetterie 2024

Type de Déchets	Conditions d'acceptation	Tarifs 2024	
Encombrants :			
		Le m³	
Gravats	5m ³ / semaine	Gratuit	
Bois (Classe A et B)	5m ³ / semaine		
Végétaux	illimité		
Non valorisables	5m ³ / semaine		
Ferrailles	illimité		
Produits placoplatre	1m ³ / semaine		
Emballages ménagers :			
Verres	illimité	Gratuit	
Flaconnages, plastiques			
Emballages métalliques			
Cartons			
Papiers (journaux, magazines)			
Déchets Toxiques :			
Néons,	illimité	Gratuit	
Batteries,			
Piles,			
Huiles alimentaires,			80 litres / mois
Huiles de moteurs,			10 litres / mois
Filtres à huile			
Pneumatiques usagés			
Pneus VL et motos, propres, non cisaillés, déjantés	8 pneus par an par foyer	Gratuit	
Pneus avec jante, souillés, cisaillés de PL, agraire et GC, issu d'ensilage. Pneus de bicyclettes		Interdit	
D.M.S.			
(Déchets Ménagers Spéciaux)		Gratuit	
DEEE appareils ménagers			
Gazinière lave linge lave vaisselle		Gratuit	
Télé - matériel informatique			
Frigo - congélateurs			
Déchets Médicaux :			
Déchets médicaux		Gratuit	

Etant précisé que pour les particuliers et associations, Saint-Flour Communauté se réserve le droit de refuser tout apport supérieur aux plafonds ci-dessus ou de facturer ce dernier suivant le tarif des professionnels.

Tarifs Déchetterie 2024

*Particuliers et associations ne résidant pas
sur le territoire de Saint-Flour Communauté :*

Type de Déchets	Conditions d'acceptation	Tarifs 2024	
Encombrants :		Le m³	
Gravats	5m ³ / semaine	3,10 €	
Bois (classe A)	5m ³ / semaine	14,50 €	
Bois (classe B)	5m ³ / semaine	26,00 €	
Végétaux	illimité	Gratuit	
Non valorisables	5m ³ / semaine	8,80 €	
Ferrailles	illimité	Gratuit	
Produits placoplatre	5m ³ / semaine	177,00 €	
Emballages ménagers :			
Verres	illimité	Gratuit	
Flaconnages, plastiques			
Emballages métalliques			
Cartons			
Papiers (journaux, magazines)			
Déchets Toxiques :			
Néons,	illimité	Gratuit	
Batteries,			
Piles,			
Huiles alimentaires,			80 litres / mois
Huiles de moteurs,			10 litres / mois
Filtres à huile			
Pneumatiques usagés, quel qu'ils soient		Interdit	
D.M.S.			
(Déchets ménagers spéciaux)		Gratuit	
DEEE appareils ménagers			
Gazinière lave linge lave vaisselle		Gratuit	
Télé - matériel informatique			
Frigo - congélateurs			
Déchets Médicaux :			
Déchets médicaux		Gratuit	

Etant précisé que pour les particuliers et associations hors territoire, Saint-Flour Communauté se réserve le droit de refuser tout apport supérieur aux plafonds ci-dessus ou de facturer ces derniers suivant le tarif des professionnels hors territoire.

Tarifs Déchetterie 2024

Personnes morales de droit public situées
sur le territoire de Saint-Flour Communauté :

Type de Déchets	Conditions d'acceptation	Tarifs à partir du 15 mai 2024
Encombrants :		Le m³
Gravats	jusqu'à 5m ³ / semaine	Gratuit
Bois (classe A)	5m ³ / semaine	14,50 €
Bois (classe B)	5m ³ / semaine	Gratuit
Végétaux	illimité	Gratuit
Non valorisables	jusqu'à 5m ³ / semaine	8,80 €
Ferrailles	illimité	Gratuit
Produits placoplatre	5m ³ / semaine	Gratuit
Emballages ménagers :		
Verres	illimité	Gratuit
Flaconnages, plastiques		
Emballages métalliques		
Cartons		
Papiers (journaux, magazines)		
Déchets Toxiques :		
Néons,	illimité	Gratuit
Batteries,		
Piles,		
Huiles alimentaires,	80 litres / mois	Gratuit
Huiles de moteurs,	10 litres / mois	
Pneumatiques usagés, quel qu'ils soient		Interdit
D.M.S.		
(Déchets ménagers spéciaux)		tarification au coût réel selon le max des tarifs en vigueur
DEE appareils ménagers		
Gazinière lave linge lave vaisselle		Gratuit
Télé - matériel informatique		
Frigo - congélateurs		
Etant précisé que Saint-Flour Communauté se réserve le droit de refuser tout apport supérieur aux plafonds ci-dessus ou de facturer ce dernier suivant le tarif des professionnels.		

Tarifs Déchetterie 2024

Personnes morales de droit public non situées
sur le territoire de Saint-Flour Communauté :

Type de Déchets	Conditions d'acceptation	Tarifs 2024
Encombrants :		Le m³
Gravats	jusqu'à 5m ³ / semaine	5,20 €
Bois (classe A)	jusqu'à 5m ³ / semaine	16,60 €
Bois (classe B)	jusqu'à 5m ³ / semaine	28,00 €
Végétaux	illimité	Gratuit
Non valorisables	5m ³ / semaine	8,80 €
Ferrailles	illimité	Gratuit
Produits placoplatre	5m ³ / semaine	177,00
Emballages ménagers :		
Verres	illimité	Gratuit
Flaconnages, plastiques		
Emballages métalliques		
Cartons		
Papiers (journaux, magazines)		
Déchets Toxiques :		
Néons,	illimité	Gratuit
Batteries,		
Piles,		
Huiles alimentaires,		
Huiles de moteurs,	8 litres / mois	
	20 litres / mois	
Pneumatiques usagés, quel qu'ils soient		Interdit
D.M.S.		
(Déchets ménagers spéciaux)		Tarifcation au coût réel selon le flux (voir tableau annexe)
DEEE appareils ménagers		
Gazinière lave linge lave vaisselle		Gratuit
Télé - matériel informatique		
Frigo - congélateurs		
Etant précisé que Saint-Flour Communauté se réserve le droit de refuser tout apport supérieur aux plafonds ci-dessus ou de facturer ce dernier suivant le tarif des professionnels.		

ANNEXE

DECHETS SPECIAUX	Prix €/kg
ACIDES	1,60 €/kg
BASES	1,60 €/kg
AEROSOLS	2,10 €/kg
PEINTURES ET PRODUITS PATEUX	0,70 €/kg
EMBALLAGES VIDES SOUILLES	0,70 €/kg
FILTRES A HUILE	0,40 €/kg
SOLVANTS NON HALOGENES	0,70 €/kg
PHYTOSANITAIRES	1,90 €/kg
PRODUITS DE LABORATOIRE ET NON IDENTIFIES	4,00 €/kg
PRODUITS COMBURANTS	3,70 €/kg

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240410-DELIB2024-139-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024